



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E36893

VALABLE JUSQU'AU 17/06/2026

ÉDITÉ LE 19/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1988

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/07/2016
100 000

Raison sociale : MUGNIER CHARPENTE

98 RUE DES CHAMPS PLANS
ZA DES JOURDIES
74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY

Téléphone : 04 50 07 97 97

Fax :

Siret : 344 196 787 00024

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8400686

Portable :

Site Internet : www.mugnier-charpente.fr

E-mail : t.collinet@mugnier-charpente.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 001-648349

Responsabilité légale :

GROUPE FLORIOT (931 441 125)

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 001-648349

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Effectif moyen : 34

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312 PROB	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	04/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

MUGNIER
charpente
ZA des Jourdiés
98 Rue des Champs Plans
74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY
Tél : 04 50 07 97 97
www.mugnier-charpente.fr

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE
01204 VALSERHONNE

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la performance énergétique des bâtiments, conformément à la connaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle de charpente », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.